



Rindran'ny Olom-pirenena
Hiarovana ny Iaraha-manana

DECLARATION DU MOUVEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ROHY SUR LA VIE DE LA NATION ET LES ELECTIONS

26 Avril 2019

Le Mouvement de la société civile ROHY disséminé sur tout le territoire et ses partenaires OSCs rappellent et soulignent qu'il sont toujours prêts à tendre la main aux autres acteurs, et notamment à tous les échelons étatiques, pour que règnent la démocratie, l'instauration d'un véritable Etat de droit et d'un développement durable et inclusif.

Nous rappelons que dans le cadre de leur façon de travailler et de leurs responsabilités, figurent:

- a) la participation aux débats, échanges, propositions fondés sur les réalités exactes vues à la base,
- b) le recours aux plaidoyers et la dénonciation des situations problématiques,
- c) la mise en place des balises pour atteindre les buts visés, pouvant même aller à la confrontation si l'intérêt supérieur de la nation est en danger,
- d) le partenariat direct avec la population et les citoyens, afin de leur fournir les services qui leur sont nécessaires,
- e) la veille et le suivi étroit des réalisations programmatiques, notamment celles qui correspondent aux promesses données à la population et aux citoyens,
- f) la défense des intérêts de la population vulnérable et victime des abus de toutes sortes, quant à la jouissance de ses droits.

C'est ainsi que, face à la situation actuelle, le Mouvement ROHY a l'avantage d'exprimer son opinion sur les élections et la vie de la Nation en general.

A PROPOS DES ELECTIONS

Elections présidentielles 2018

Le Mouvement ROHY a suivi de très près le processus électoral lors des Présidentielles 2018, et n'aura de cesse de le faire concernant les élections présentes et à venir.

Comme les autres OSCs soeurs, le Mouvement ROHY a suivi avec sagacité et rejoint leurs opinions pour affirmer que les élections présidentielles 2018 n'ont pas été une réussite, pour ne citer que les points suivants :

- a. La confection des listes électorales a été émaillée de nombreuses erreurs: beaucoup de citoyens n'ont pas été inscrits, au contraire d'un nombre élevé de morts et de doublons et plus...
- b. La loi électorale a été bâclée à cause d'une grande corruption et d'un manque de respect patent des principes démocratiques d'une élection. Ainsi, les articles traitant la lutte contre la corruption électorale et

protégeant l'égalité des chances des candidats ont été évacués, tel que le plafonnement des dépenses électorales, la transparence des fonds utilisés pendant la campagne électorale et la réglementation de la propagande avant la date légale.

c. Le principe de neutralité et d'impartialité vis-à-vis de tous les candidats a été bafoué malgré notre suggestion de mettre en place un Gouvernement de Salut Public composé de techniciens non partisans de candidats. A la place, a été érigé un Gouvernement de consensus où les 3 partis (HVM-TIM-MAPAR) se sont partagés les postes: il était vu d'avance que les membres du gouvernement qui y figureraient soutiendraient leurs partis et leaders politiques respectifs.

d. L'utilisation de fonds et moyens pharaoniques a été scandaleuse, ainsi que les abus de pouvoir, la corruption et la distribution de biens.

e. Les plaintes déposées pour fraudes, achats de voix, intimidation et comportements indus ont été nombreuses. Cependant elles n'ont pas été jugées fondées, selon les critères de la HCC.

f. Le taux de participation a été le plus faible (48%) de toutes élections qui ont eu lieu à Madagascar.

M. Andry Nirina Rajoelina a été désigné par la HCC comme Président de la République selon les calculs et les critères qu'elle a utilisées. Nous remercions Dieu et nous remercions les citoyens Malagasy, qu'ils aient été militants, électeurs ou non, dans leur sagesse. Car ils ont accepté les résultats dans le calme et la paix et éviter tout désordre et crise post-électorale à tout prix, conscients de leur grande pauvreté actuelle.

Le Mouvement ROHY souligne que la société civile a la responsabilité de respecter les lois en vigueur.

Il espère que le Président élu :

(i) permettra aux partis politiques et à la société civile d'exercer leurs responsabilités respectives,

(ii) respectera les lois en vigueur sur le territoire national,

(iii) travaillera dans le respect de la transparence et de la redevabilité

Elections législatives et le projet de leur jumelage avec une révision constitutionnelle

Le Mouvement ROHY avait préparé un communiqué spécial concernant ce projet de jumelage, raison de la déclaration présente.

Nous félicitons la HCC pour l'Avis n°07-HCC/AV du 25 avril 2019 sur le pouvoir du Président de la République de soumettre directement au Peuple le vote d'une loi constitutionnelle par voie référendaire. Il a été émis indépendamment de tout acteur et explicite bien que le projet de révision constitutionnelle (jumelé aux législatives) n'est pas conforme à la Constitution, et qu'il n'est pas du pouvoir seul du président de la République de changer et/ou réviser la Constitution, mais doit passer par l'aval du Parlement (article 162 de la Constitution). Aussi, cette initiative doit attendre la mise en place de la nouvelle Assemblée Nationale.

La révision de la Constitution doit passer obligatoirement par l'approbation des $\frac{3}{4}$ des membres des 2 chambres du Parlement. Nous vous félicitons car nous espérons que ce sera désormais l'intérêt supérieur de la nation qui primera dans les décisions de la HCC, et non les réalités du moment ou les pressions politiques.

Soulignons que cette non conformité à la Constitution ne devait pas constituer l'unique raison d'avoir rejeté ce projet de jumelage: il y avait aussi le respect des droits humains et des lois électorales, selon la déclaration de l'Observatoire SAFIDY hier 25 Avril 2019.

La population et les citoyens sont les détenteurs du pouvoir et leur participation aux débats et examens de tous les articles qui doivent être révisés constitue un droit fondamental

Selon la Constitution, « la démocratie et le principe de l'Etat de droit constituent le fondement de la République de Madagascar¹. La souveraineté appartient au peuple, source de tout pouvoir, qui l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect, ou par la voie du referendum² » et aux termes de l'article 25 du **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP)**, "les citoyens ont le droit et la capacité de gérer les affaires de l'État (...)". **En principe, les parties prenantes sont systématiquement consultées en matière d'élaboration de lois ordinaires. Quelle valeur donner alors au projet de révision de la Constitution sans une large consultation préalable car la Constitution est la loi fondamentale et suprême de l'Etat³ ? Elle concerne l'ensemble du peuple malagasy.**

- Le fait d'avoir imposé un mois pour voter la révision était insuffisant pour une participation citoyenne valable.. Le temps et l'espace pour éduquer et faire connaître aux citoyens les articles concernés auraient été négligés et les citoyens Malagasy majoritaires auraient été lésés dans leur propre pays.
- **La Constitution est la loi fondamentale qui doit gérer le pays tout entier et est un outil prépondérant que les dirigeants successifs devraient utiliser, mais pas seulement le dirigeant du moment.** C'est aussi La Loi qui règle la vie de tous les Malagasy sans exception. Il est par conséquent clair que du temps et de l'espace doivent être dédiés spécialement pour les échanges et débats de toutes les parties prenantes et acteurs : partis politiques, société civile, tout acteur privé afin que tous les points de vue soient apportés pour améliorer et réviser la Constitution.
- **A cause de son caractère prépondérant pour le pays, l'amélioration et la révision de la Constitution ne doivent pas être faites à la légère.** Nous société civile encourageons les efforts du pouvoir actuel pour instaurer l'austérité dans les dépenses publiques. Cependant nous considérons que la révision de la Constitution constitue une question nationale qui ne doit souffrir de négligence et de légèreté, sous prétexte d'austérité. Il y a de nombreux autres secteurs où l'austérité doit être réellement de mise.

La CENI doit continuer à renforcer sa manière de travailler dans la transparence et le respect des lois, et cela a été constaté lors des élections précédentes. Par exemple, la CENI avait proposé le calendrier et les dates des élections et le Gouvernement a défini en conséquence le jour du vote. Cette fois-ci cependant, elle n'a pas jugé utile d'annoncer publiquement que ce serait le 27 Mai qu'aurait lieu le referendum, et soulignons que le décret y afferent a été émis immédiatement. Sur le respect de la convocation des électeurs : l'article 51 de la loi n°2018-008 relative au régime général des élections et des référendums prévoit la convocation des collèges électoraux, 90 jours au moins avant la date du scrutin pour toutes les catégories d'élection. Le décret de convocation des électeurs pour le référendum en vue de la révision constitutionnelle prévu se tenir le même jour n'a été publié que le 19 Avril 2019, soit 39 jours. D'où un non respect de la loi.

Autre fait incongru médiatisé: la CENI avait tenu le 24 avril 2019 dans ses locaux à Nanisana le tirage au sort du rang de prises des paroles des comités dans les médias publics, avant même que ces conditions légales et organisationnelles ne soient remplies: le projet de modification n'était pas officiellement sorti et les Comités de soutien « Pour » ou « Contre » étaient encore inconnus. Pourquoi cette précipitation qui a porté préjudice à sa façon de travailler antérieure jugée efficace alors: est-ce de l'incompétence ou une incapacité à résister aux diverses pressions qu'elle a subies? Maintenant, c'est la CENI qui démontre un comportement et une façon de travailler qui ont affaibli son indépendance, et qui partant, l'a décrédibilisé aux yeux de la population et des autres acteurs.

¹ Article 1, alinéa 2, de la Constitution de la IVème République du 11 décembre 2010.

² Article 5 de la Constitution de la IVème République du 11 décembre 2010.

³ Article 162 de la Constitution de la IVème République du 11 décembre 2010. – L'initiative de la révision, en cas de nécessité jugée impérieuse, appartient soit au Président de la République qui statue en Conseil des Ministres, soit aux Assemblées parlementaires statuant par un vote séparé à la majorité des deux tiers des membres.
Le projet ou proposition de révision doit être approuvé(e) par les trois quarts des membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat.
Le projet ou la proposition de révision ainsi approuvé(e) est soumis à référendum.

En résumé, nous société civile déclarons qu'il est important de réviser la Constitution, car elle a démontré ses limites depuis sa promulgation. Cependant, cela doit se faire dans le respect des lois en vigueur dans le pays. Aussi, du temps et de l'espace doivent être dédiés aux citoyens, la société civile, les acteurs et toutes parties prenantes, afin de jouir du droit fondamental qu'est la participation aux grandes décisions comme une révision constitutionnelle. Nous exigeons ce temps et cet espace de concertation du Gouvernement.

Nous croyons aussi que la CENI aura la sagesse et l'humilité d'apporter des éclaircissements, de s'excuser publiquement et d'avoir la volonté d'apporter des améliorations face à l'immatrité qu'elle a montrée dans la gestion de ce projet de jumelage des élections législatives et du referendum.

DEVELOPPEMENT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Maintenant que ces élections présidentielles se sont achevées, il faut revenir à la lutte contre la pauvreté et y faire face. Le Gouvernement doit respecter sa parole donnée et les priorités face aux réalités du pays, et ce dans l'austérité :

a. Nous approuvons la réduction du nombre des Ministères et des membres du Gouvernement en regroupant les secteurs qui doivent l'être de manière pertinente.

b. La compétence doit être le critère de nomination et de maintien d'un membre du Gouvernement, aussi la bonne gouvernance, le respect et l'application de l'éthique dont l'intégrité et le travail dans la transparence, la creation de partenariats dans les programmes, et enfin la maîtrise technique du secteur concerné.

c. **Nous déplorons l'absence de l'équité du genre (50% - 50%) dans le Gouvernement**, alors que c'est la decision la plus simple à mettre en oeuvre: en effet, nombreuses sont les femmes compétentes et expérimentées, capables d'assumer des responsabilités. Pire, la nomination des Hauts Responsables à tous les niveaux (SG, DG, Directeurs, Régions, Directeurs régionaux) souffre de ce déséquilibre. Remarquons d'ailleurs que le nombre de Femmes proposées par les partis politiques (qu'ils soient au pouvoir ou non) dans les élections législatives est bien insignifiant.

d. Les jeunes ont montré leurs compétences et ont fait partie de ceux qui ont soutenu et permis à ce pouvoir d'y parvenir. Le Président actuel avait moins de 35 ans quand il a pris ses premières responsabilités publiques, à savoir la Mairie de la capitale. Lui-même s'est félicité d'être le dirigeant le plus jeune en Afrique. Ce qui est singulier est que les Jeunes sont inexistant dans la formation de ce Gouvernement: aucun(e) membre du Gouvernement n'a moins de 35 ans. Quand cessera-t-on d'instrumentaliser politiquement les jeunes pour accéder au pouvoir ?

e. Nous approuvons la parole donnée concernant le contrat de performance, défi qui constitue la garantie pour être et demeurer membre du Gouvernement. Cependant aucune information n'a filtré sur ce contrat d'accords partie qui juge la performance de chaque Responsable. Nous demandons la publication des étapes et des critères à atteindre à chaque période, pour permettre aux citoyens de suivre l'atteinte ou non des objectifs donnés par les Responsables (membres du Gouvernement) et le Chef de l'Exécutif.

f. Chaque Haut Responsable qui doit travailler dans la transparence doit aussi accepter de publier son patrimoine. Les plus hauts dirigeants que sont le Président de la République et le Premier Ministre devraient montrer l'exemple et être les premiers à faire cette publication.

g. Il faut avoir davantage de considération envers les citoyens et appliquer la transparence en faisant périodiquement un Compte rendu public pour chaque Responsable et institution étatique. Nous louons l'effort qui est de le faire chaque période de 100 jours, à commencer ce dimanche 28 Avril 2019. Il faut le poursuivre et l'appliquer dans les régions, en évitant de le faire toutefois pendant les périodes électorales.

DECENTRALISATION EFFECTIVE

Il importe de conférer une place prépondérante aux citoyens à la base, sur le plan de la prise de décision et du pouvoir grâce à une décentralisation effective. Cela doit commencer par l'augmentation du budget à gérer à la base et par des élections directes du Président du Fokontany, pour lui permettre d'être réellement le Responsable de son secteur. Il ne sera plus désigné ainsi par le district.

Instaurer une déconcentration et une décentralisation effective qui valorisera le Fokonolona, le Fokontany et la Commune est possible dans un laps de temps assez court, sachant qu'il suffit en fait d'appliquer pleinement les lois en vigueur actuellement sur la déconcentration et la décentralisation. Cela ne nécessite pas de changement ou de révision de la Constitution et ne doit pas être un prétexte pour ne pas travailler en faveur du développement des régions.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous approuvons que les gros poissons coupables de trafic et de grande corruption aient été sanctionnés. Nous encourageons la poursuite de tels efforts sur tous les plans et qu'il n'y ait pas de poids deux mesures dans le traitement des dossiers fort connus du grand public.

Nous approuvons le début actuel du processus de recrutement de Directeur Général du BIANCO .La Présidente actuelle du CSI provient de la société civile, aussi nous espérons que la transparence totale sera démontrée dans le processus de sélection de cette personne importante qui sera le (la) premier(ère) Responsable du BIANCO, engagée significativement dans la lutte contre la corruption.

Afin que les Institutions de lutte contre la corruption puissent assumer correctement leurs missions respectives, que le Président de la République et le Premier Ministre démontrent effectivement une volonté politique en rendant disponibles les ressources financières et matérielles, ainsi que la mise en vigueur des lois idoines. Il en va ainsi de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites qui tarde à être promulguée, alors que ce retard peut être préjudiciable au plan économique pour le pays tout entier. Le Président de la République pourrait bien légiférer par ordonnance rapidement, et cela constituerait une des preuves claires de sa volonté de lutter contre la corruption.

Les Institutions de lutte contre la corruption, les organes de contrôle des finances publiques; les juridictions ne devraient plus être un champ d'immixtion du Président de la République et des organes de l'Exécutif, quant à la désignation de leurs dirigeants et leur fonctionnement interne: il en est ainsi du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Inspection Générale de l'Etat, la Cour des Comptes et des Institutions de lutte contre la corruption.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DES MALAGASY

Il faut donner davantage de considération au fait que le pays, l'environnement et les terres appartiennent aux Malagasy. L'accaparement illégal des terres qui constituent la source de revenus et le coeur de l'éthique Malagasy doit cesser. Dans leur recherche d'intérêts particuliers illégaux, les grandes firmes et les étrangers ne doivent plus accaparer les terres des paysans,

Que cessent le trafic et la vente au rabais des ressources nationales et la destruction de l'environnement, afin de permettre aux citoyens et à nos descendants de profiter des richesses leur permettant de vivre décemment.

L'article 35 de la Constitution de la 3^e République concernant la souveraineté du Fokonolona et de la préservation de l'environnement et du foncier doit être remis quand sera révisée la Constitution..

LIBERTES ET CAPACITE D'ECOUTE

La liberté d'expression du citoyen et de la presse et les médias, dans les réunions publiques et dans les réseaux sociaux doit être maintenue dans un esprit responsable. Les médias publics doivent accorder une grande place au pluralisme des idées, notamment celles provenant des partis de l'opposition : cela doit se faire cependant dans le respect de la sagesse Malagasy, afin que la démocratie prime dans les débats publics concernant la gestion des affaires nationales.

Il faut instaurer des espaces d'échanges directs au niveau de tous les acteurs : la société civile, le secteur privé, les jeunes et les étudiants de l'Université, afin de pouvoir être à l'écoute des programmes et des politiques pour le développement du pays.

Nous espérons que le nouveau Président de la République ainsi que ses collaborateurs dans le Gouvernement disposeront et démontreront une capacité d'écoute de la société civile, et que bientôt cet espace et ce temps permettant de se concerter sur ce qui est bénéfique au pays, seront instaurés.

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons que la transparence, le droit et la justice règnent dans la gouvernance du pays, et que les Malagasy n'aient pas l'impression d'être des étrangers dans leur propre pays. Que chacun dispose de son espace pour contribuer à la construction du pays et puisse jouir des avantages obtenus de cette contribution.

Mouvement ROHY, Antananarivo, 26 Avril 2019